



Haie plantée a moins de cinquante centimètres de clôture mitoyen

Par **tami**, le **01/10/2014 à 10:31**

Bonjourrrrr Mon voisin a planté sa haie à moins de cinquante centimètres de la mitoyenneté et pourtant ,il m à demander maintes fois la distance a laquelle il devait planté , allant jusqu'à lui faire voir une autre de mes haies plantée a la bonne distance.Rien ny fit et il à planté a son goût ,(vingt cinq centimètres) Maintenant , elle dépasse chez moi et impossible de la tailler car il ny a pas assez d'espace pour passer.Pouvez vous me donner la distance légale à respecter ?rnJe vous remercie par avance rnTami

Par **moisse**, le **01/10/2014 à 10:56**

Bonjour,rnC'est bien 50 cm.rnUn lien utile ici :rn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F614.xhtml>

Par **Lag0**, le **01/10/2014 à 11:43**

[citation]C'est bien 50 cm. [/citation]rna défaut d'usages locaux ou de règlements particuliers précisés par arrêté municipal.

Par **alterego**, le **01/10/2014 à 12:16**

Bonjour,
La distance se mesure du milieu du tronc à la limite séparative.
Cordialement